



Atlas
Contrôle .

Rapport de contrôle d'une installation électrique

Basse Tension

Rapport N° 83.127

Original

B
E
LAC
663 - INSP

Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: RUE GUSTAVE BOËL 7100 LA LOUVIÈRE Belgique

Boîte: 14/003

ⓘ Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
03/09/2025

⌚ Prochaine visite avant le:
03/09/2026

👤 Agent-visiteur:
Gabriel Puzzo

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom [REDACTED]

Adresse [REDACTED]

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom [REDACTED]

Adresse [REDACTED]

Installateur

Nom

TVA

Identification de l'installation électrique

Adresse RUE GUSTAVE BOËL 7100 LA LOUVIÈRE Belgique

Code EAN

Numéro de compteur 33123999

GRD Ores

Type de locaux Appartement

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981 Avant le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	33123999
Code EAN	-
Liaison compteur-tableau	VFVB 4X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40A 2P
Protection maximale admissible	40A 2P
Nombre de tableaux	2
Défibrillateur de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Autre
Résistance de terre (Ω)	Non mesurable
Description de l'installation	2 TD

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: MT-005/24080684

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	NOK
ΔIn	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	Non mesurable
Isolement ($M\Omega$)	Non mesurable
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
A. Isolement		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms. King annexe	L1: 6. 4. 5. 1.
B. Prise de terre		
	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
	Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible.	L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.
D. Différentiel		
	Prévoir un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale (In) de 40A minimum et de sensibilité de 300 mA maximum.	L1: 4.2.4.3.; 5.3.5.1.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
	Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
	Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
	Réaliser le(s) circuit(s) mixte(s) éclairage et prise(s) en canalisation de section minimale de 2,5 mm ² .	L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.
G. Conducteur de protection		
	Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2. (Prise circuit : L; i ; J ; N ; M ; ZD)
H. Code couleurs et canalisations		



Catégorie	Libellé	Paragraphe
	Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	
	Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.	
I. Appareillage		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	Prise salle à manger + 1 prise grande cave

- les prises sans broches de terre, doivent être protégées par un différentiel de maximum 30 milli-ampères.
- les prises sans protection enfants doivent être remplacés.
- le tableau dans le couloir du commun au-dessus du compteur inaccessible.
- le différentiel n'est pas en tête de l'installation. (Câblage)
- la boîte de dérivation, et la prise du polaire ne peuvent pas se situer dans ce volume. Une alimentation direct du boîler est autorisée si celui-ci est au moins IPX4.
- les câbles côté à côté blanc ne peuvent pas être encastré. A remplacer.

Remarques

Contrôle des parties aisément accessible.

D'autres infractions ne sont pas à exclure lors d'une prochaine visite accompagné des schémas.



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 03/09/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Gabriel Puzzo

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Atlas
Contrôle.

Rapport de contrôle d'une installation électrique

Basse Tension

Rapport N° 83.127

Original

B
E
LAC
663 - INSP

Annexes



Tableau 1